

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 3

Artikel: Grande-Bretagne : les femmes et la CEE

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273330>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous... et à l'étranger

Alliance de sociétés féminines suisses

Prochaines manifestations

SUISSE	
21/22 mars	Assemblée générale du Lyceum de Suisse, Lugano.
25 mars	Assemblée des déléguées de l'Union suisse des chœurs de femmes et de jeunes filles, Muttens.
31 mars	Assemblée générale de la Communauté de travail « La femme et la démocratie », Olten.
21 mars/1er avril	Assemblée des déléguées de l'Association suisse des femmes de carrières libérales et commerciales, Flims.
25/26 avril	Assemblée des déléguées de l'Union des paysannes suisses, Davos.
28 avril	Assemblée des déléguées de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés, Berne.
2 mai	Assemblée générale de l'Association Joséphine Butler, La Neuveville.
4/5 mai	Assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses, Zoug.
6 mai	Assemblée générale de l'Association suisse des assistants techn. en radiologie, Bâle.
10 mai	Assemblée générale de la Société coopérative de Cautionnement des femmes suisses (SAFFA), Coire.
15 mai	Assemblée générale de l'Union suisse des intendantes diplômées, Bâle et Riehen.
19 mai	Assemblée des déléguées de l'Union suisse des maîtresses de l'enseignement professionnel et ménager, St-Gall.
21/22 mai	Assemblée générale de l'Union suisse des amies de la jeune fille, Schaffhouse.
22 mai	Assemblée générale de l'Association catholique suisse des services de la jeunesse féminine, Olten.
23 mai	Assemblée générale de la Ligue suisse des femmes catholiques, Lucerne.
25 mai	Assemblée des déléguées de l'Association suisse des coopératrices Migros, Brugg.
26 mai	Assemblée des déléguées de l'Union suisse des groupes féminins du parti radical-démocratique, Lausanne.
26/27 mai	Assemblée générale de l'Association suisse pour les droits de la femme, Genève.
28/29 mai	Assemblée des déléguées de l'Association suisse des sages-femmes, Olten.
2 juin	Assemblée des déléguées de l'Association suisse des maîtresses de l'enseignement des travaux féminins, Fluelen.
15 juin	Assemblée des déléguées de l'Union féminine Coop suisse, Davos.
18/19 juin	Assemblée des déléguées de la Fédération suisse de la Wizo, Bâle.
ETRANGER	
25 juin - 4 juillet	Assemblée triennale du Conseil international des femmes, à Vienne.
7 - 14 novembre	Congrès triennal de l'Alliance internationale des femmes, à la Nouvelle Delhi.

UNION SUISSE pour décriminaliser l'avortement

Voici — comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro — la liste des membres du comité de cette union qui vient de se créer.

Bureau : Mme Simone HAUTER, présidente (La Tour-de-Peilz), Mme Anne-Marie REY, vice-présidente (Zollikofen), Mme Käthe KLOPFENSTEIN, secrétaire (Berne, tél. 031/42 38 58), Mme Claudine BLANCHARD, secrétaire adjointe (Balmosses), M. Etienne BROUILLET, trésorier (La Chaux-de-Fonds).

M. Paul EHINGER et Mme HAUTER, pour le service de presse ;

M. Pierre-André GLOOR (psychiatre, Lausanne), M. Franco LASAGNI (gynécologue, Zofingue), M. Maurice FAVRE (avocat, La Chaux-de-Fonds).

Font aussi partie du comité : Mme Marie-France ASCOLI (Lausanne), Mme Regula BECK (Berne), Mme Marie-Madeleine BELIN (Buchillon), M. Roger BRINER (Berne), M. Werner CAROBIO (Bellinzona), Mme Heidi DENEYS (La Chaux-de-Fonds), M. Robert DREYFUSS (médecin, Lausanne), M. Fritz DUTLER (juriste, Berne), Mme Gunild FEIGEN-WINTER (Birsfelden), Mme Claudine GABUS-STEINER (avocate, Corcelles, Neuchâtel), M. Vital GAWRONSKI (Berne), Mme Dorothea GIGER-HATT (Schaffhouse), Mme Marguerite GREUB (La Chaux-de-Fonds), Mme Germaine GUEX (Yverdon), Mme Liliane HAEFELIN (Monts-de-Corsier), M. Hans-Rud. HILTY (Zollikofen), M. Franz KELLER (psychologue, Berne), Mme Anne-Marie KUPFER (Avusy/GE), M. Kurt LORENZO (Zurich), Mme Micheline MATTHEY (Le Landeron), M. Ulrich MEIER (Muri/Berne), Mme Marianne de MESTRAL (Männedorf), Mme Doris MORF (Zurich), M. Willy MOSER (La Chaux-de-Fonds), Mme Charlotte MULLER (Ettenhausen/Wetzikon), Mme Monique PASCHE (Genève), M. André SANDOZ (La Chaux-de-Fonds), Mme Regula STAUBLI (étu. méd., Berne), Mme Anneliese VILLARD-TRABER (réductrice, Bâle), M. Arthur VILLARD (Berne).

Le comité de l'Union suisse pour décriminaliser l'avortement nous communique la résolution suivante :

L'Union suisse pour décriminaliser l'avortement, constituée à Berne le 3 février 1973, rassemble sans distinction tous ceux qui apportent leur soutien à l'initiative constitutionnelle dont le but est d'abolir la répression de l'avortement.

L'estimation de 20 000 à 50 000 avortements dits criminels par an en Suisse, démontre que le principal effet de la loi pénale aboutit à rejeter dans l'illegalité et la clandestinité la plus dangereuse des femmes qu'elle est censée protéger.

La preuve est faite que la loi est impuissante à résoudre un problème de nature essentiellement sociale, qu'elle engendre d'inévitables inégalités dans son application et d'injustes discriminations dont les femmes les moins favorisées ont le plus à souffrir.

L'Union suisse pour décriminaliser l'avortement fera campagne pour que le grave problème des grossesses non désirées puisse à l'avenir être traité sur son véritable terrain — social et médical.

L'Union suisse pour décriminaliser l'avortement estime que toute décision appartient à la femme concernée, qui devra pouvoir se déterminer en toute connaissance de cause, en fonction d'un choix véritable. Ce qui implique l'édification de structures d'aide à la maternité.

L'Union suisse pour décriminaliser l'avortement souligne l'importance de l'information la plus large et la plus complète en vue du contrôle des naissances. Elle rappelle le rôle primordial de l'éducation sexuelle et des centres de planning familial dont l'action doit être partout encouragée et développée.

Bien loin de minimiser la gravité de la décision d'interrompre une grossesse — ce qui ne saurait jamais être qu'un pis-aller — l'Union suisse pour décriminaliser l'avortement estime que la suppression des dispositions légales punissant l'avortement est la condition première d'une prise de conscience en matière de responsabilité personnelle et collective.

FRANCE

ÉLECTIONS

Alors que le 52 % de l'électorat français est féminin, c'est une toute petite minorité de femmes qui vient d'être élue à l'Assemblée nationale. Si petite qu'aucun journal — à cette date et à notre connaissance — n'en publiait le nombre. « Il ne doit pas atteindre la vingtaine » nous a-t-on dit à la rédaction d'un grand quotidien romand. Sur 475 sièges...

Tant que les femmes se méfient de leurs consœurs pour présider aux destinées de leur pays, il y a peu d'espoir que la situation change.

Hélas, le chiffre avancé par le journaliste était beaucoup, beaucoup trop audacieux. Renseignements finalement trouvés dans le Monde, ce ne sont que huit femmes qui ont été élues en France. Huit. Pas une de plus.

PÈRES DIVORCÉS EN COLÈRE

En France, nous apprend « L'Express », 83 % des enfants de divorcés sont confiés à la mère, si bien que, chaque année, 22 000 pères se trouvent séparés de leurs enfants.

Ces hommes, pour se défendre, ont constitué la Didhem (Association pour la défense des intérêts des divorcés hommes et de leur enfants mineurs). Elle compte déjà près de 3000 adhérents et vient de publier un « livre noir du divorce », somme de drames vécus. Le « mal fondé de la jurisprudence en matière de divorce est dû au « féminisme outrancier » qui règle dans notre société (sic).

Comme conclut « L'Express », l'instinct de propriété des parents sur les enfants, la guerre des sexes, ne sont pas régis par des lois. La route vers la solution du problème des enfants de parents divorcés sera longue.

ÉTATS-UNIS

MARIAGE POUR LES HÔTESSES DE L'AIR

Désormais, les hôtesse de l'air d'une compagnie aérienne américaine auront le droit de se marier. C'est ce que nous apprend le journal du BIT, « Informations ». Cette compagnie interdirait en effet à ses hôtesses de se marier — sous peine de ne pas être engagées ou d'être licenciées — alors qu'aucune condition semblable n'était mise à l'engagement des hommes. La Commission sur l'égalité des chances en matière d'emploi estima que cette pratique constituait une discrimination fondée sur le sexe, en violation de la loi de 1964 sur les droits civils.

La Cour d'appel fédérale a confirmé la décision de la commission. En effet, elle a estimé que la condition imposée par la compagnie aérienne ne serait valable que si elle correspondait à une quantité intrinsèque nécessaire à l'exécution satisfaisante des tâches en question. Or, l'unique raison avancée par la compagnie était que des mariages se plaignaient des horaires auxquels leurs femmes étaient astreintes... Leur état civil ne saurait rendre les hôtesses moins aptes à créer le climat de confort et de sécurité souhaitable pour les passagers. Et la préférence que ceux-ci marquent pour les hôtesses célibataires ne peut être invoquée, selon la Cour...

La compagnie helvétique Swissair, elle, n'engage pas d'hôtesses mariées. Celles qui se marient en cours d'emploi restent tout au plus une saison dans la compagnie... A quand notre loi sur les droits civils !

GRANDE-BRETAGNE

LES FEMMES ET LA CEE

« Women in Europe — Partners in progress », tel est le titre — dynamique — du séminaire organisé par le Conseil des femmes de Grande-Bretagne, à Londres, du 9 au 10 mai de cette année.

L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun provoque, sur tous les plans, un élan vers l'Europe.

Tous renseignements à l'Alliance, à Zurich.

PROTECTION CIVILE GENEVOISE

500 volontaires féminines

La Protection civile étant entièrement au service de la population en cas de nécessité, catastrophe ou conflit armé, il est intéressant de savoir qu'à ce jour 6750 personnes dont quelque 500 femmes inscrites volontairement, ont suivi au centre de Bernex le cours de base de cinq jours.

Et, il est aussi intéressant de savoir que toutes ces personnes ont non seulement été formées pour agir dans tel ou tel service spécialisé mais qu'en plus elles ont reçu de précieuses notions de secourisme.

Ainsi, la Protection civile participe de façon active aux efforts qui sont faits actuellement à Genève afin que le plus grand nombre d'hommes et de femmes puissent accomplir le « geste qui sauve ».

Mais bien sûr, pour que la Protection civile puisse intervenir avec efficacité, il est indispensable que les cadres soient aussi bien instruits en vue d'une tâche difficile, et qu'ils soient en nombre suffisant. Il faut donc préciser que le recrutement des cadres se fait d'une façon satisfaisante et que hommes et femmes suivent sans aucune difficulté les cours de per-

fectionnement qui leur permettront de servir encore mieux une organisation dont ils ont compris toute la valeur sur le plan humain.

217 000 PLACES D'ABRIS POUR LA POPULATION

Cependant, et si les circonstances l'exigeaient, il serait nécessaire que la population puisse se mettre à couvert. C'est pourquoi des abris doivent être aménagés dans toute nouvelle construction implantée dans l'une des 14 communes astreintes à la protection civile. Il y a là une obligation absolue, de sorte qu'à fin 1972, quel que 217 000 personnes pourraient trouver place dans un abri construit selon des règles très précises.

Parallèlement à ce qui se fait ainsi en faveur de la population, des installations sont mises à disposition des diverses formations de protection civile, et de l'excellent matériel dont elles sont dotées. Les installations sanitaires retenant particulièrement l'attention des responsables.

Ainsi, et au début 1973, le bilan de la Protection civile genevoise est nettement positif, et il tend à s'améliorer toujours davantage.

PUISSANCE DE TRANSFORMATION

L'Alliance Mondiale des Unions Chrétiennes Féminines vient de publier, sous le titre « A Power for Change » — « une puissance de transformation » — une petite brochure fort intéressante et que toute femme s'intéressant à la chose publique devrait lire et posséder (Adresser les commandes au Secrétariat National UCF, Av. V. Rossel 15, Lausanne ; prix : Fr. 3.—).

Il s'agit d'étudier le statut de la femme dans différents domaines et dans le monde ; le but de l'étude étant de se rendre compte des possibilités offertes aux femmes de modifier la situation actuelle partout où elles n'ont pas accès aux mêmes sources de développement que l'homme ; d'autre part de montrer aux femmes tout ce qu'elles pourraient faire pour promouvoir plus de justice dans les lois et les coutumes.

DROIT DE CITÉ DU CONJOINT ÉTRANGER

Réuni à Berne, le comité de l'Alliance des sociétés féminines a décidé de convoquer pour le 27 mars, à Berne, une

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTES

- 1) l'acquisition automatique du droit de cité pour l'étranger qui épouse une Suisse comme pour l'étranger qui épouse une Suissesse ;
- 2) le droit au permis d'établissement pour le conjoint étranger ;
- 3) l'amélioration de la procédure ordinaire d'acquisition du droit de cité tant communal que cantonal.

Le comité pourra ainsi prendre position sur ces points très importants pour le statut juridique de la femme suisse.

CONSULTATION DES BUDGETS FAMILIAUX

Pro Familia, Lausanne, nous prie d'annoncer la prochaine ouverture d'un bureau de conseils budgétaires (pour les jeunes ménages ou les ménages placés devant des problèmes de fin de mois) : dès jeudi 26 avril, tous les jeudis de 16 h. à 20 h., à l'avenue de Rumine 2 ; tél. 22 84 92.

La brochure étant destinée particulièrement aux groupes d'étude des Unions Chrétiennes, chaque chapitre se termine par une série de questions à étudier, questions qui stimulent la réflexion et conduisent à l'action.

C'est ainsi que les domaines suivants sont abordés, chaque exposé (très court puisque la brochure n'a que 28 pages) étant étayé par des exemples pris dans différents pays.

Les femmes dans la vie publique (ex. nombre de femmes occupant un siège dans les parlements d'Australie, du Chili, de France, de Jordanie, du Kenya, de Malaisie et des Etats-Unis et tentative très intéressante et originale en Belgique).

Les femmes dans l'Eglise : les femmes pasteurs (Ex. Grande-Bretagne, Afrique, églises protestantes et anglicanes) et l'Eglise catholique.

Les femmes dans tous les domaines relatifs à l'instruction (Ex. Inde, Colombie).

Les femmes dans le monde du travail (Ex. Nouvelle-Zélande, tableau intéressant de la situation des femmes dans les principales occupations).

S. Johannot

Femmes Suisses

paraissant le troisième samedi du mois

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable Martine Chenou

23, Coulourenrière 1204 Genève

Administration Monique Lechner-Wiblé

19, av. Louis-Aubert 1206 Genève

Tél. (022) 46 52 00

C.P. 12 - 11791

Publicité Annonces-suisse S.A.

1, rue du Vieux-Billard 1205 Genève

Abonnement 1 an : Suisse Fr. 15.—

étranger Fr. 17.—

de soutien Fr. 20.—

Imprimerie Nationale, Genève